

Une nouvelle santé pour les bâtiments communaux

SAINT-GENÈS-DE-BLAYE. À l'aube des futurs projets menés durant l'année, le maire Michel Sarton fait le point sur l'action municipale en 2021. Une année compliquée mais déterminante pour la commune



Michel Sarton espère renouer avec la convivialité du village Photo CB

Entre les murs de la mairie de Saint-Genès-de-Blaye, le maire Michel Sarton n'en démord pas : « C'est une année encore une fois difficile. Depuis les élections municipales de 2020, nous n'avons toujours pas pu présenter notre nouveau conseil municipal » regrette l'élu, quelque peu impuissant face au contexte sanitaire. À travers cette morosité, il est vrai aussi que le village a perdu son âme festive avec l'arrivée de la pandémie. « Ce qui nous manque le plus, c'est le contact avec les administrés et surtout les personnes âgées. Ce n'est pas le colis remis en fin d'année qui a permis de retrouver ces moments de convivialité » peste l'édile.

Il n'en demeure pas moins que des projets ont pu être menés l'an der-

Une tarification sociale pour la cantine scolaire

nier et seront poursuivis en 2022. À commencer par la réfection des bâtiments communaux, un vaste chantier démarré par les travaux de consolidation du foyer communal suite à un été particulièrement chaud et ayant affecté la charpente de la construction. Le réaménagement des bâtiments se traduira par la réfection de la bibliothèque, un ravalement de façade ainsi que du mur de la cour de récréation de l'école. Ces dernières pourront ainsi accueillir le travail de classement effectué par deux conseillers municipaux avec le soutien des archives départementales.

Depuis le 1er janvier, une tarification sociale est appliquée à la cantine scolaire : « 37 enfants de l'école ont vu le prix du ticket baisser. 11 pourront bénéficier de la cantine à 1 € » précise Michel Sarton, qui souligne également que les classes sont dorénavant équipées de capteur de CO₂.

Du photovoltaïque sur les bâtiments communaux

Et si l'action municipale peut être structurée de la sorte, c'est entre autres grâce à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement. Ce document visant à échelonner les projets de la mandature comporte notamment la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le local technique mais aussi le déplacement du monument aux morts comme l'explique le premier magistrat de la commune : « Il est assez difficile d'accès puisqu'il se situe dans le cimetière. Nous réfléchissons à la création d'une place pouvant l'accueillir ». Enfin, l'entretien de la voirie se poursuivra par la force d'un investissement annuel de 40 000 €. Une somme non négligeable pour un village comme Saint-Genès-de-Blaye : « On croise les doigts pour que l'État et le Département nous aident dans les demandes de subvention. Sans cela, nos petites communes ne seraient pas en mesure d'investir » conclut Michel Sarton.